

arrangement possible. Je félicite l'honorable trésorier et le gouvernement de l'avoir proposé et demandé, et le ministère d'Ottawa d'y avoir généreusement consenti pour rendre service aux provinces.

Mais on me dira peut-être que ces cinq millions ne seront pas disponibles le jour où la province en aura besoin pour rencontrer ses échéances, parce que l'on peut induire de la lettre de la loi que le gouvernement fédéral les gardera en dépôt à perpétuité. Il ne faut pas qu'une supposition bien puérole nous inquiète pour l'avenir. L'intérêt du gouvernement fédéral de nous payer ce capital ira toujours en augmentant, parce que la hausse graduelle de son crédit lui permettra d'emprunter à de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Nos deux premiers emprunts provinciaux, payables à Londres, seront échus, l'un le premier mai 1904, l'autre le premier mai 1906. Autant qu'on peut prévoir à cette distance, il est très probable que le crédit public du Canada sera alors assez bon pour permettre au gouvernement fédéral d'emprunter à trois pour cent. Peut-on croire un seul instant que si le trésorier de la province, en vue de l'échéance prochaine de nos obligations, allait demander à Ottawa le paiement des cinq millions en dépôt, le ministre des finances fédérales et ses collègues seraient assez peu hommes d'Etat, assez peu financiers, assez peu habiles et intelligents, pour refuser de nous remettre un capital qui porterait pour nous un intérêt de cinq pour cent, tandis qu'il pourrait être emprunté à trois pour cent ? Poser l'objection, c'est la résoudre. Le gouvernement fédéral gagnerait deux pour cent d'intérêt, soit \$100,000 annuellement sur cinq millions. On peut donc être certain qu'il serait trop heureux de payer ces millions à la province, s'il devenait de l'intérêt de celle-ci de les lui demander. Les gardant en dépôt pour nous rendre service, il nous les paierait sans doute volontiers pour nous être utile, les circonstances financières de la province ayant changé avec le temps.

Il est peut-être bien tôt pour se demander ce qu'il y aura de mieux à faire pour se préparer à rencontrer nos échéances en 1904 et 1906. Cependant il n'est pas hors de propos de remarquer qu'il pourrait être préférable de renouveler cette partie de notre dette provinciale à son échéance, plutôt que de la racheter en retirant le placement si sûr que nous avons à Ottawa à cinq pour cent. Le crédit de la province a constamment été en progrès depuis qu'elle a fait son premier emprunt. Nos obligations à cinq pour cent sont maintenant cotées jusqu'à 107 sur le marché anglais. Il y a tout lieu de croire que si nous continuons à administrer nos affaires avec prudence et économie, si nous ne contractons pas de nouvelles obligations considérables, notre crédit haussera davantage. Les probabilités sont qu'à l'époque de nos premières échéances à Londres, nous pourrions alors emprunter à quatre pour cent au pair. Dans ce cas, il serait évident qu'il vaudrait mieux renouveler cette partie de la dette par une conversion facile à opérer, plutôt que de demander les cinq millions au gouvernement fédéral pour la payer. La province gagnerait \$50,000 annuellement par cette opération, parce qu'elle continuerait à percevoir un intérêt de cinq pour cent sur son placement à Ottawa, tandis qu'elle ne paierait plus que quatre pour cent sur sa dette convertie.

Si dans une vingtaine d'années le crédit de la province est tel qu'elle puisse emprunter à quatre pour cent, rien n'empêcherait de renouveler à ce taux, soit par la conversion, soit par un autre em-